
LE PROPAGATEUR

Volume IV,

15 Avril, 1893,

Numéro 4

BULLETIN

10 avril 1893.

* * Dernièrement N. S. P. le Pape a adressé aux évêques de la province ecclésiastique de Venise une lettre dans laquelle il condamne une fois de plus le mariage civil. Cette lettre a été écrite à l'occasion d'un projet de loi présenté aux chambres par le gouvernement italien. Ce projet de loi donne la prééminence au mariage civil sur le mariage religieux et en ordonne l'antériorité. Il sépare deux choses qui doivent être étroitement unies. En effet le mariage est un sacrement et le contrat ne peut pas être séparé de ce sacrement. " Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat de mariage pour les catholiques, prétend en règle la validité, contredit la doctrine de l'Eglise, usurpe ses droits inaliénables, et, dans la pratique, met sur le même rang le concubinage et le sacrement de mariage, ou les sanctionne l'un et l'autre comme également légitimes (1). "

Le pape attribue ce projet de loi à l'influence de la secte maçonnique qu'il traite de secte maudite dont les desseins sont toujours et partout les mêmes, c'est-à-dire directement hostiles à Dieu et à l'Eglise.

Voici la manière dont il juge cette législation impie :

Bref, voici le jugement que l'on doit porter sur le nouveau projet de loi dont Nous Nous occupons. Il usurpe les droits de l'Eglise, entrave son action salutaire, et en resserre toujours plus les chaînes, au grave détriment des âmes. Il lèse la juste liberté des citoyens et des fidèles, favorise et sanctionne les unions illégitimes, ouvre la voie à de nouveaux scandales et à des désordres moraux. Il trouble la paix des consciences et rend plus aigu le conflit entre l'Eglise et l'Etat ; conflit absolument contraire à l'ordre établi par le Créateur, conflit justement blâmé et déploré par tous les esprits honnêtes et dont, assurément, l'Eglise ne fut jamais la véritable cause.

* * *

* * Dans le cours de mars, des élections générales ont eu lieu en Espagne. Le gouvernement libéral a obtenu une grande majorité pour les deux chambres, mais sa majorité est bien plus considérable à la chambre populaire qu'au Sénat. Les parties se divisent en conservateur, libéral, républicain ou libéral avancé et Carlisle. Madrid, la capitale, a élu six républicains et deux ministériels.

Parmi les républicains élus se trouve M. Salmeron, ancien président de la république.

(1) Lettre de N. S. P. le Pape Pie IX au roi de Sardaigne, en date du 19 septembre 1852.